

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1600

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 2817, route de Strasbourg et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu située route de Strasbourg et cadastrée sous les numéros 489, 487, 485, 475 et partie du numéro 476 de la section BS.

Ce terrain, d'une superficie de 935 mètres carrés, est destiné à l'aménagement d'une esplanade publique au droit du lycée Saint Charles.

Aux termes du compromis qui a été établi, la commune de Rillieux la Pape, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, exercice 2004, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 470 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,